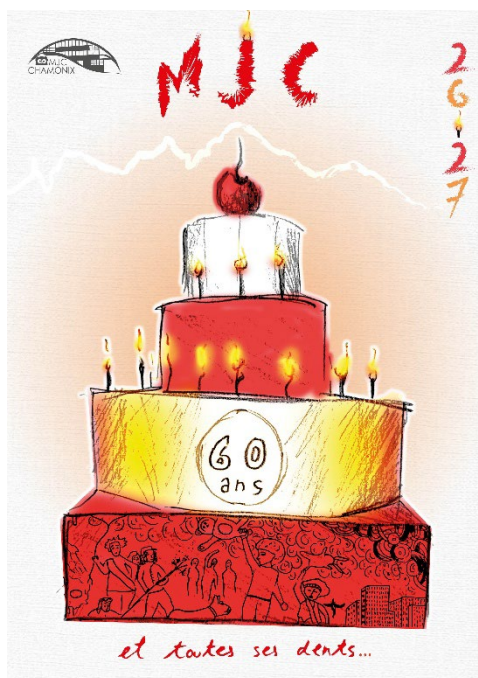


Projet Pédagogique

Accueil de Loisirs Balmat

Mercredis et petites vacances

2026/2027



Directeur : Simon Lamure et/ou Benjamin Leygonie

Accueil collectif de mineurs de la MJC - 1273 route des Pèlerins – 74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Tel : 04.50.53.12.24 / www.mjchamonix.org



Présentation :

La MJC de Chamonix est une association d'éducation populaire de loi 1901, agréée par l'état pour accueillir les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans, ainsi que les adultes qui peuvent participer à diverses activités. Elle est titulaire de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire sous le numéro : 2022-74JEP-06.

La MJC est ouverte à tous, dans le respect mutuel, le partage des connaissances, la solidarité, la laïcité et la démocratie.

Elle dispose de différents équipements pour répondre au mieux aux besoins et désirs de la population. L'accueil de loisirs accueillant des enfants de la petite section de maternelle au CM2 selon les périodes se situe au sein de l'école Jacques Balmat.

Adresse :

1273, route des Pèlerins
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
Tél : 07.50.70.49.77

Nous accueillons les enfants de de la petite section de maternelle au CM2 (3 – 11 ans) répartis sur deux étages du centre.

L'un réservé à la petite enfance de 3 à 5 ans avec du mobilier et des espaces adaptés.

L'autre étage destiné aux enfants dès 6.

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de l'année hors vacances scolaires de 8h00 à 18h00 à la journée avec repas ou à la demi-journée sans repas (matin de 8h00 à 12h00 ou après-midi de 13h00 à 18h00) et durant les vacances scolaires à la journée de 8h00 à 18h00.

Horaires d'accueil :

- De 8h00 à 9h30 le matin
- Départ entre 11h30 et 12h pour les enfants inscrits le matin
- Arrivée entre 13h00 à 13h30 pour ceux inscrits l'après midi
- Départ entre 16h30 à 18h00 le soir.

En raison des conditions actuelles et de la légalisation et des décrets les temps d'accueil du matin, du midi et du soir des enfants se font uniquement en rez-de-chaussée du bâtiment, ils ne permettent pas l'accès aux familles. En fonction de certains projets d'animations, les horaires peuvent être modifiés et feront donc l'objet d'une communication officielle auprès des responsables légaux.

Il est rappelé que les responsables légaux ne sont pas autorisés à venir déposer ou récupérer leurs enfants hors des créneaux définis, seules les situations exceptionnelles seront examinées et pourront éventuellement déroger à ce fonctionnement (maladie, urgences et rendez-vous médicaux).

Les repas :

Nous prenons en charge les repas du midi ainsi que les goûters.

Les repas sont fournis par la cuisine centrale de la ville de Chamonix, en charge de la confection de menus variés, équilibrés et de qualité sous la responsabilité d'une diététicienne et dans le respect des normes alimentaires.

Ils sont servis par une équipe qualifiée (agents de la collectivité) dans un équipement « Restauration scolaire » dans le même groupe scolaire que le bâtiment de l'accueil collectif de mineurs. Cette espace de restauration est équipée de deux grandes salles, une adaptée aux enfants de moins de 6 ans l'autre pour les enfants de plus de 6 ans.



Les programmes d'animations :

Les programmes d'animations sont réfléchis et construits en fonction de projets d'animations qui découlent du projet associatif de la MJC. Ils sont créés et préparés avec l'équipe pédagogique.

Le but est que chaque animateur propose des projets en fonction de ses envies, de ses compétences et des besoins des enfants en recherchant systématiquement l'intérêt des enfants et la sensibilisation au monde qui l'entoure.

L'objectif est de proposer un programme aussi varié que possible mêlant activités culturelles, manuelles, créatives, d'expressions, initiations sportives, stages, grands jeux...

Au cours de la journée, diverses animations qui favorisent l'autonomie, la responsabilisation, l'écoute, la solidarité, l'épanouissement, l'éveil, l'imaginaire seront proposées aux enfants. Elles sont encadrées soit, par des animateurs de l'accueil de loisirs ou des animateurs d'activités de la MJC, soit par des intervenants extérieurs bénévoles et/ou professionnels. À noter que dans la mesure du possible, les enfants proposent également des idées d'animations dans lesquelles ils peuvent être investis dans la préparation et dans le déroulement.

Nous devons être capables d'adapter nos activités en fonction des besoins du moment, des projets déjà commencés ou à réaliser, des projets de la MJC ou dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs.

Nous choisissons, dans la mesure du possible, un fil conducteur pour que nos animations aient du sens et pour que les enfants repartent avec de nouvelles connaissances et une plus grande ouverture d'esprit. C'est pourquoi nous souhaitons investir au mieux les enfants dans les projets dans une démarche d'éducation populaire.

Rôles et fonctions :

Le directeur du centre peut être inclus dans l'effectif d'encadrement selon la réglementation en vigueur et en fonction des effectifs d'enfants accueillis.

Les équipes sont constituées et déclarées dans le respect des taux de qualification et d'encadrement fixés par l'état :

- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum.
- Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum.

Les effectifs d'encadrement peuvent varier selon la spécificité des activités et/ou en cas d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Simon LAMURE et/ou Benjamin Leygonie, le directeur sont respectivement titulaire du BPJEPS loisirs tous publics, d'un diplôme de surveillant de baignade (SB) et d'un diplôme de secouriste (PSC1) et d'un DEJEPS, d'un diplôme de surveillant de baignade (SB) et d'un diplôme de secouriste (PSC1). Ils interviennent et assument leurs responsabilités sous l'autorité du directeur de la MJC, Benjamin LEYGONIE.

Le directeur du centre a pour MISSIONS :

- Il met en œuvre avec l'équipe d'animation le projet pédagogique et en valide les contenus.
- Il assure le lien avec les familles dans le cadre des temps d'accueil lors des accueils collectifs de mineurs.
- Il assure avec le directeur de la MJC le suivi réglementaire (déclarations et relations avec l'état service du SDJES 74) la veille relative aux déclarations des fiches initiales annuelles, des fiches complémentaires et au renouvellement des statuts des intervenants.
- La gestion financière, matérielle et administrative du secteur enfance-famille.

- Il assure les relations avec les différents partenaires de proximité et/ou impliqués dans le fonctionnement des accueils de loisirs (relations avec les personnels de service, service des repas, entretien...).
- Il est en charge de la vérification de la solvabilité des intervenants extérieurs et/ou prestataires retenus.
- Pour enrichir les projets d'animations de l'accueil de loisirs (carte professionnelle des intervenants, vérification des diplômes...)
- Les relations avec les familles.
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Il est garant et participe au rangement du centre de loisirs tout en assurant une veille quant au stock de matériel pédagogique dédié.
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il doit être vigilant, présent, disponible à tous moments.
- Il doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en animant des réunions de travail, en associant des partenaires identifiés tout en impliquant ses équipes par le biais d'une communication adaptée.
- Il est en charge du suivi du projet pédagogique et du projet éducatif.
- Il est garant de l'adéquation entre projet associatif et les programmes d'animations proposés aux publics accueillis (valeurs, objectifs, pédagogie et législation).

Les animateurs permanents diplômés ou en formation : Simon LAMURE , Nina RAULT, Baptiste WITZ, Marina LOMBA et Julia BOZON

Ils ont pour missions :

- L'animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants.
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.
- Ils sont garants de la sécurité physique, morale, et affective de chaque enfant.
- Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les référents de l'enfant et qu'ils devront donc faire attention à leur attitude verbale ou vestimentaire.
- Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité.
- Ils sont garants du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
- Ils travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.
- L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments durant son temps de travail.

La vie quotidienne :



L'accueil du matin, du midi et du soir :

La journée commence par l'accueil, **moment important et indispensable d'échanges et d'informations** concernant la vie de l'enfant avant son arrivée au centre (maladie, sommeil, craintes...).

Parents et enfants se disent "au revoir", puis c'est à l'équipe d'animation de prendre le relais sur l'accompagnement de l'enfant. Ces temps sont primordiaux dans la communication avec les familles sur tout ce qui touche au fonctionnement du centre et à leur enfant.

Ils doivent permettre aux enfants de s'adapter au centre qu'ils soient nouveaux, ou tout simplement mal réveillés. Les animateurs porteront donc une attention particulière et individuelle aux enfants qui ne connaissent pas le centre ainsi qu'à ceux qui ne se sentent pas très bien.

Ce que les animateurs mettront en place :

- **Organisation par tranches d'âge** : prévoir une séparation des groupes dans les salles et durant les activités, notamment lors des premiers mercredis de l'année.
- **Préparation des espaces** : anticiper l'installation des salles en fonction de l'âge des enfants afin de créer un accueil chaleureux, rassurant et attractif → arriver en avance pour la mise en place.
- **Ambiance musicale** : un fond musical est le bienvenue à condition qu'il soit adapté : musique calme, douce, volume réduit pour favoriser une atmosphère apaisante et non stimulante à l'excès.
- **Gestion de l'agitation** : dès que possible, et lorsque le niveau d'excitation devient perceptible, proposer aux enfants des jeux ou activités à l'extérieur.

Il est important que les enfants soient bien encadrés pour que les ateliers mis en place se déroulent dans les meilleures conditions possibles, chaque temps de la journée permet selon ses contenus de respecter le rythme de l'enfant. L'idée est de permettre à l'enfant de trouver sa place en tant qu'individu dans un collectif fait de différences.

Journée type :

HORAIRES	DESCRIPTION
8H-9h30 Accueil du matin	Arrivée échelonnée des enfants, accueil individuel, pointage, horaires et signature.
9H30-11H Regroupement + Activité du matin	Appel et accueil collectif Présentation des activités, questions etc. Passage aux toilettes Expliquer les consignes de façon claires, avec des mots simples et façon à ce que tout le monde comprenne Observer et encourager les enfants dans les activités Prévoir d'autres animations en cas de refus Nettoyer et ranger avec les enfants Faire un bilan sur l'activité avec le groupe
11H-11H20 Temps libre	Les enfants s'amuse librement, les animateurs surveillent, échangent et jouent avec eux
11H20-11H30 Transition au repas	Départ à la cantine Passage aux toilettes + lavage de mains pour tous (animateurs compris)
11H30-12H30 Repas	Les animateurs mangent avec les enfants Encourager les enfants à goûter en passant par le jeu Aider le service et au débarrasage
12H30-12H45 Transition temps calme	Passage aux toilettes et lecture d'un conte + installation des couchettes (pour les maternelles) Règles du temps calme et entrée dans les salles en silence (car les maternelles sont

	en sieste) pour les primaires
12H45-14H45 Temps calme	Maternelles : Temps de sieste en salle de sieste pour les plus petits et demandeurs (commencer avec des musiques douces) Livre pour les plus grands en salle de repos Primaires : Jeux libres et calmes, séparation par tranches d'âge
14H45-15H Regroupement	*Présentations des activités Passage aux toilettes
15H-16H Activité de l'après midi	Expliquer les consignes de façon claires, avec des mots simples et façon à ce que tout le monde comprenne Observer et encourager les enfants dans les activités Prévoir d'autres animations en cas de refus Nettoyer et ranger avec les enfants Faire un bilan sur l'activité avec le groupe
16H-16H30 Goûter	Goûter équilibré fournit par l'alsh Proposer plusieurs choix
16H30-18H Accueil du soir	Départ des enfants Retour de la journée aux parents Temps de jeux libres pour les enfants

Le déjeuner est un moment privilégié d'échanges, de partages, de découvertes, de questions, de blagues mais aussi de retour au calme.

L'organisation de ce temps doit être prévue pour favoriser la communication entre les enfants et les adultes.

Les repas servis aux enfants par la cuisine centrale de Chamonix sont variés et confectionnés autant que possible avec des produits AOC, bio, ou issus de l'agriculture raisonnée.

Concernant les régimes spéciaux nous avons établi qu'il serait possible pour les familles d'indiquer leur souhait de ne pas manger de viande lors des inscriptions.

L'équipe est là pour éveiller l'enfant à de nouvelles saveurs.

Nous n'obligerons pas un enfant à manger mais nous l'accompagnerons pour franchir le pas vers la découverte des goûts !

Les temps de repos :

A la fin du repas les animateurs sont **attentifs aux signes de fatigue des enfants**, et suivent, dans la mesure du possible et selon la fatigue de l'enfant, les consignes des parents et le ressenti de l'équipe pour les préparer à vivre au mieux ce temps de sieste : passage aux sanitaires, récupération des doudous, installation confortable dans les couchettes, réconfort...

Pour aider l'enfant à s'endormir, nous prévoyons un **accompagnement et un cadre rassurant, et nous proposons une histoire ou une petite musique douce qui favorise le retour au calme et l'endormissement.**

Le respect du rythme du sommeil de l'enfant est pris en compte avec des créneaux de réveil échelonnés. À partir de 15h nous proposons un réveil en douceur.

Deux salles de sieste sont prévues pour ce temps, elles sont adaptées avec des lits, des couvertures polaires et sont équipées de rideaux occultants et ignifugés : l'une pour les enfants susceptibles de s'endormir, l'autre pour les enfants qui n'ont pas l'intention de dormir. Cependant tous seront allongés au calme durant un minimum de 30 minutes environ durant lesquelles nous proposons un temps de lecture de contes, de l'écoute musical, de temps de relaxation ou d'ennui chez l'enfant...



Le temps calme :

N'oublions pas que le temps des vacances et des mercredis est aussi celui du repos.

Beaucoup d'enfants tiennent un rythme soutenu durant la période scolaire (garderie, école, activités sportives...), nous attachons donc une grande importance à ce moment de la journée et nous veillons au respect du rythme des enfants.

Un temps de repos calme est organisé, préparé en amont par un animateur, il sera mis en place après le repas.

Ces temps peuvent se décliner sous différentes formes :

- Contes animés par les animateurs
- Spectacle de marionnettes
- Musique douce
- Relaxation
- Jeux de société en petits groupe
- Ombres chinoises...

Les équipes ne devront pas hésiter à utiliser les espaces extérieurs et les différentes salles dont dispose le centre pour mettre en place ces temps calmes.

Aménagement des espaces

L'aménagement par tous :

L'enjeu de notre aménagement est de créer un **lieu de loisirs et de rencontres adapté à chacun.**

L'environnement est, en effet, déterminant dans le développement de l'individu. Il doit permettre à l'enfant de s'y sentir bien à tout moment de la journée, d'y trouver ses repères dès son arrivée le matin et de répondre à ses besoins ludiques, de découverte, de calme...

Les enfants et les animateurs doivent être associés à cet aménagement pour que tous puissent prendre possession de cet espace de vie.

L'équipe d'animation a le souci d'adapter l'aménagement des espaces en fonction de chaque tranche d'âges (Taille du mobilier, fléchage des lieux, accessibilité aux matériels et aux jeux...) ce qui permet de sensibiliser les enfants à de nouvelles activités et de solliciter les animateurs pour l'animation de ce lieu.

Nous veillerons à faire tourner les jeux et jouets, régulièrement, afin de permettre aux enfants et aux animateurs de redécouvrir et de profiter au mieux du matériel dont nous disposons.

Pour les plus petits 3/5 ans...

L'espace réservé aux 3/5 ans se situe **au rez-de-chaussée**. On y trouve du mobilier, des espaces jeux, des vestiaires ainsi qu'un aménagement des salles (adaptées à cette tranche d'âge) qui est composé :

- **D'un vestiaire** avec des bancs, des portes manteaux et des casiers adaptés à la taille des enfants. Il nous semble important de **personnaliser chaque porte manteau** avec le prénom de l'enfant et/ou une image. Afin que les enfants se repèrent mieux dans l'espace et augmentent ainsi leur autonomie.
- **Une grande salle d'activité** dans laquelle nous avons créé plusieurs espaces, notamment pour que les enfants puissent être tous regroupés lors des temps d'accueil. Cette salle, qui possède une cloison amovible, nous permet de faire des jeux en cas de mauvais temps, des spectacles,



exposer les œuvres des enfants et également de recloisonner les espaces pour alléger le nombre d'enfants par groupe.

La grande salle d'activité est constituée de :

- **Jeux d'imitation, dinette, garage, ferme...** afin de laisser libre cours à l'imagination des enfants.
- **Jeux de société distribués ou choisis par les enfants** la demande des enfants afin de les responsabiliser sur le respect du matériel
- **Petit bricolage, crayons, feuilles et coloriages** seront à portée de main des enfants.
- **Des bancs et tapis pour faciliter les temps et lieux de rassemblement.**

A cet étage, nous disposons également de **deux salles qui sont aménageables pour la sieste et/ou de repos.**

La première est équipée de petits lits, draps, couvertures et de rideaux occultants et la seconde également équipée du matériel nécessaire pour le temps calme et qui est également transformée si besoin en salle d'activité avec notamment la présence d'un espace bibliothèque adapté aux petits (coussins, matelas, livres...).

Du côté des plus grands, 6/11 ans

Au deuxième étage, il existe diverses salles avec des fonctions spécifiques et aménagées dans le but d'optimiser leur utilisation.

Chaque salle d'activité a une ou des fonction.s :

- **La salle d'accueil**, utilisée essentiellement le matin et le soir sera constituée de différents coins d'activité (lecture, jeux de société, dessin, jeux de construction...).
- **La salle de rassemblement**, est un lieu d'échange, de regroupement et de partage. C'est ici que les animateurs vont pouvoir expliquer les différents temps de la journée au groupe.
- **La salle d'activité**, dans laquelle se trouvera un mobilier adapté à la taille des enfants (tables et chaises), sera essentiellement utilisée pour les ateliers bricolages, créatifs ou scientifiques.

Tant pour les enfants que pour les animateurs, il est essentiel que chacun se repère, grâce à des règles de vie adaptées et des rangements efficaces.

Il est important pour cela d'être dans **la recherche du meilleur aménagement possible tout en impliquant les enfants dans des nouvelles idées d'aménagement.**

C'est à cet étage que l'on trouve également le **bureau de la direction et de l'équipe** avec notamment un espace sanitaire et pharmacie avec lit de camp dédié. Toutes les informations réglementaires et obligatoires sont affichées dans cet espace-là.

La libre circulation

La circulation des enfants dans l'enceinte de l'accueil de loisirs peut être facilitée par des panneaux d'affichage et/ou des fléchages de type « photolangage ». Chaque enfant peut se déplacer en toute sécurité et le plus librement possible entre les différents espaces. Toujours dans un souci de responsabilisation et de recherche d'autonomie. Ces lieux doivent favoriser l'action et non l'interdit.

Le rangement

L'aménagement doit être réfléchi pour permettre un rangement simple et identifiable par les enfants.

Du fait que nous partageons les locaux de J. Balmat avec le service périscolaire de la mairie, nous nous chargerons de ranger le centre au mieux afin de ne pas perturber l'organisation du périscolaire.

L'aménagement des espaces est donc pensé pour optimiser le déroulement des temps d'animations et faciliter le rangement avec les équipes d'animation et les enfants.



Maison des Jeunes et de la Culture de Chamonix-Mont-Blanc
94 promenade du Fori – 74400 Chamonix-Mont-Blanc
☎ 04 50 53 12 24 - accueil@mjchamonix.org
www.mjchamonix.org

Gestion des objets personnels et appareils connectés

Les objets personnels (jeux, livres, cartes Pokémon, etc.) ainsi que les appareils connectés (téléphones portables, montres, ...) ne doivent pas être utilisés par les enfants durant les temps à la MJC, sauf autorisation exceptionnelle d'un animateur.

Ces affaires devront rester rangées dans une poche fermée du sac de l'enfant s'il en apporte. La MJC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.



La direction et les animateurs doivent rester accessibles afin de répondre au mieux aux besoins des enfants qui peuvent avoir envie de s'isoler un peu du groupe. Ainsi, on peut trouver des livres, des feutres...

L'accueil des enfants malades ou à particularités

Nous encourageons **l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou à particularités**
Il est impératif de prévoir à l'avance cet accueil.

Il s'agit d'établir une démarche d'accueil en rencontrant en amont la famille et l'enfant. Tout d'abord avec la direction de la MJC qui évaluera les possibilités de prise en charge de l'enfant, en concertation avec ses représentants légaux, dans la mesure du possible.

Selon les particularités de l'enfant, une personne supplémentaire sera recrutée pour **gérer au mieux l'intégration et le bien-être de l'enfant**. Cette décision est prise en fonction du degré de handicap. Un accueil à temps partiel pour une meilleure adaptation de l'enfant est souvent nécessaire également et est donc organisé en équipe.

Dans le déroulement de la journée en centre en accueil de loisirs, le référent de l'enfant et l'équipe pédagogique veilleront à mettre en place une pédagogie « au cas par cas », adaptée à l'enfant tout en prenant en compte également la dynamique du groupe.

Sécurité et soins

La sécurité :

Une attention, de tous les instants, est assurée pour la sécurité physique et la santé des enfants mais également pour leur sécurité affective, **les enfants ne sont jamais seuls**.

Les portes donnant sur l'extérieur sont verrouillées en dehors des heures d'accueil. Lorsque les enfants sortent, un animateur les accompagne.

L'espace a été pensé pour répondre aux obligations et normes en vigueur.

Les taux d'encadrement sont scrupuleusement respectés et les activités spécifiques comme la patinoire, la piscine, les camps...font l'objet d'une vigilance accrue dans le respect des directives départementales en vigueur selon le lieu des activités.

Les soins :

Les blessures superficielles sont nettoyées par nos soins. Un/e assistant/te sanitaire peut être désignée par le directeur pour se charger de lister les soins sur le registre d'infirmerie (petits bobos) et vérifier le contenu des trousseaux pharmacie, ainsi que les particularités indiquées sur les fiches sanitaires (en cas d'allergies, de traitements... l'équipe sera informée et un protocole sera établi en fonction de la réglementation). Si personne n'est désigné en amont, le directeur du centre se chargera de ce suivi.

Si un enfant est sous traitement, les responsables légaux sont tenus de transmettre au directeur de l'accueil : **les médicaments dans leur boîte d'origine (marquée au nom de l'enfant), accompagnés de l'ordonnance en cours de validité selon les prescriptions médicales, les obligations et limites légales relatives aux accueils collectifs de mineurs**. Les familles veilleront à modifier en cas de changement de situation de l'enfant, de domicile et/ou de responsabilités parentales ou de maladies la fiche sanitaire dûment remplie.



Accidents, maladie :

En cas de maladie (fièvre se déclarant dans la journée) : le directeur prendra le soin de prévenir la famille afin que l'enfant puisse être récupéré dans les meilleurs délais. Si l'enfant est déjà malade en arrivant au centre afin d'éviter tout risque de pandémie et de contamination, les équipes ne seront pas en capacité d'accueillir l'enfant.

En cas d'accident (fracture, entorse, brûlure...) le protocole est le suivant :

- Appeler les pompiers.
- Prévenir obligatoirement le directeur du centre qui se chargera obligatoirement de joindre le directeur de la MJC (Benjamin LEYGONIE)

En aucun cas les animateurs n'appelleront les familles en direct, cette mission étant dédiée à la direction de l'ACM et/ou directeur de la MJC.

L'hygiène

Des moments de toilettes sont instaurés dans la journée (avant et après les repas, avant les activités, au retour de sorties...). Après chaque activité, la salle est nettoyée et remise en ordre.

Le service d'entretien de la commune de Chamonix est en charge quotidiennement des nettoyages, des normes d'hygiène des espaces dédiés aux accueils de loisirs et utilisent des produits aux normes sanitaires en vigueur.

Drogue

Il est nécessaire de se référer aux textes généraux et notamment à la loi du 31 décembre 1970. Le trafic mais aussi la consommation de produits stupéfiants sont interdits par la loi et pénalement condamnables. Le cannabis figure bien évidemment sur la liste des stupéfiants.

Il est **interdit de posséder, de consommer, d'inciter à consommer toutes les drogues illicites**, au risque d'encourir jusqu'à un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende. **L'incitation au trafic est également sanctionnée pénalement.**

Qui plus est, **le code pénal punit plus sévèrement les personnes s'adressant à des mineurs**, qu'il s'agisse de donner ou de vendre de la drogue, ou plus simplement d'inciter ou d'accepter la consommation par des mineurs. Le fait d'accepter implicitement que des mineurs consomment de la drogue peut être **considéré comme un délit.**

À noter que: l'usage de stupéfiants par un animateur et a fortiori le trafic peut conduire à une interdiction définitive d'exercer ses fonctions dans le cas d'une condamnation.

Alcool

L'alcool n'est pas autorisé sur les lieux d'accueils collectifs de mineurs, nous pouvons également nous référer aux textes généraux et notamment à la loi du 22 juillet 2009 qui vient amplifier la protection des mineurs contre l'alcoolisme.

Le fait pour un salarié d'**apporter de l'alcool, ou d'être retrouvé en état d'ébriété** sur son lieu de travail, peut justifier une rupture de contrat allant jusqu'au **licenciement pour faute grave** (CF règlement intérieur de la MJC de Chamonix)



Tabac et vapoteuse :

Il est interdit de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, tels que les ACM. Que ce soit dans des espaces intérieurs ou extérieurs, couverts ou découverts, qu'il s'agisse de mineurs ou de majeurs, cette interdiction s'applique pleinement. Aucun emplacement ne peut être aménagé dans ces établissements, y compris pour les personnels adultes. **La "zone fumeur" doit donc se situer à l'extérieur de la structure d'accueil.**

Gestion du culte, et des religions :

Les convictions personnelles et religieuses ne devront pas interférer et influencer les différents choix pédagogiques et être abordées dans le centre dans le cadre du principe de laïcité.

Mini-bus

Instructions concernant la conduite des véhicules :

- Respect du code de la route et conduite prudente.
- Ceintures de sécurité bouclées tout au long du trajet.
- Prudence quant au gabarit du véhicule.
- Remplir rigoureusement et signer le carnet de bord à chaque déplacement.
- Seuls les adultes sont autorisés à ouvrir et fermer les portes du véhicule.
- **Sur autoroute, ne pas dépasser les 110km/h avec des enfants à bord.**
- Strict respect du véhicule à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Pour les enfants concernés, équipements adaptés systématique selon l'âge, le poids et la taille des enfants en garde de la législation en vigueur.
- Seules les personnes titulaires du contrat auto-missions MAIF de la MJC peuvent être, exceptionnellement, amenées à transporter des enfants dans leur véhicule personnel. Cela doit faire systématiquement l'objet d'une demande au préalable au directeur du centre ainsi qu'au directeur de la MJC.

INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE NOS EQUIPES D'ANIMATION

Nos valeurs :

Respect, tolérance, laïcité : Chacun adopte un comportement tolérant envers tout le monde, enfants et adultes. Tout enfant est accueilli, qu'importe sa religion, son mode de vie ou son handicap. Aucun d'entre eux ne sera jugés et/ou critiqués. Les adultes veilleront à cela et seront les médiateurs en cas de conflit.

Citoyenneté : Instaurer des relations favorisant le respect mutuel et la construction de la personnalité / Axer la démarche éducative sur les codes de la politesse et du savoir-vivre / Encourager l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou à particularités / Sensibiliser les enfants à partager et à s'impliquer.

Protection de l'environnement : Faire le tri / Recycler / Apprendre à ne pas gaspiller / Mettre en place des animations et projets en lien avec l'environnement / utiliser du matériel de récupération sur les activités manuelles



Mais aussi :

**TRANSMETTRE, PARTAGER, FAIRE GRANDIR, EDUQUER,
DECOUVRIR, S'AMUSER**

Tout en englobant les grands principes de
SOLIDARITE, DE SENSIBILISATION AUX DISCRIMINATIONS, D'ECOUTE, DE PARTAGE...

Notre pédagogie :

- Respecter les rythmes de vie de chaque enfant.
- Créer un cadre favorisant des activités riches et variées.
- Proposer des groupes d'âge avec des lieux d'accueil spécifiques et adaptés.
- Organiser une vie quotidienne de qualité.
- Proposer des activités en adéquation avec le projet pédagogique du centre de loisirs.
- Construire des relations entre l'enfant, sa famille et les animateurs.
- Faire des animateurs et des enfants des porteurs de projets.

Nos objectifs pour les enfants de -6ans

« LA DECOUVERTE » :

- De son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper...
- Des autres enfants, des adultes.
- De l'environnement naturel et les diverses activités que l'on peut y faire.
- De l'imaginaire.
- De la tolérance.

« VIVRE EN COLLECTIVITE » :

- Favoriser l'entraide entre les enfants, en particulier entre les plus jeunes et les plus grands, pour s'habiller de manière autonome avant de sortir dans la cour, tout en développant la coopération, la patience et le respect des autres.
- Permettre aux enfants de se retrouver par tranche d'âges dans des salles appropriées
- Mettre davantage en avant des jeux de coopération plutôt que des jeux de compétition afin de promouvoir la cohésion d'équipe et la solidarité.

« L'AUTONOMIE DE L'ENFANT » :

- Donner des repères spatiaux temporels ainsi que des repères pour permettre aux enfants de mieux s'approprier l'espace en instaurant des rituels sous forme de chants et/ou jeux.

« RESPONSABILISATION » :

- Proposer aux plus grands des maternelles et aux enfants qui connaissent le centre de faire visiter les locaux aux nouveaux enfants

Nos objectifs pour les 6-11 ans

« L'AUTONOMIE » :

- Développer les projets de coopération, prendre en compte l'autre et respecter chaque membre de la collectivité.
- Faire des choix, prendre des décisions et s'exprimer.
- Mettre en application et développer son autonomie.
- Développer son imagination et sa créativité.
- Permettre à l'enfant d'être acteur lors des temps d'animation. Cela passe par les temps de bilans en fin de journée où l'enfant peut critiquer, proposer, faire part, s'exprimer de ses sentiments.

« VIVRE EN COLLECTIVITE » :

- Permettre aux enfants de se retrouver par tranche d'âges dans des salles appropriées
- Mettre davantage en avant des jeux de coopération plutôt que des jeux de compétition afin de promouvoir la cohésion d'équipe et la solidarité

« RESPONSABILISATION » :

- Proposer aux plus grands et aux enfants qui connaissent le centre de faire visiter les locaux aux nouveaux enfants.



- Proposer aux enfants de choisir des noms pour chaque groupe autre que « primaires » et « maternelle » ainsi que des noms de salles afin de créer un climat positif et ludique (casser l'aspect scolaire et favoriser le coter vacances/loisir)

Les objectifs pédagogiques :

L'évaluation sert à reconnaître et mesurer les effets d'un projet, à porter un jugement, à mieux comprendre les raisons d'une réussite ou d'un échec. L'évaluation se fait avant, pendant et après les projets, elle a toujours comme objectifs d'enrichir les projets d'animations ou les modes de fonctionnements définis.

Avant, **l'équipe évalue les besoins, les demandes et les attentes pour en déduire des objectifs**. Elle pose aussi des indicateurs permettant de mesurer la réussite du projet (nombre de participants, implication, intérêt porté par les parents...)

Pendant, **l'équipe suit le projet, le fait vivre, l'adapte et observe**. Elle recueille les informations, comportements utiles à l'évaluation finale. Lors des réunions hebdomadaires le projet peut être réajusté en fonction des besoins.

Après, **avec du recul, l'équipe peut faire un bilan et évaluer le fonctionnement et le déroulement du projet dans sa totalité**. Le but étant de déterminer la pertinence, l'efficacité des actions et des projets menés tout au long de l'année, et de mesurer les situations pédagogiques en regard des objectifs généraux. Ces objectifs pédagogiques peuvent être modifiés ou enrichis au regard des situations, des expériences, des échanges et espaces de communication avec les publics, les familles, les équipes.



L'autonomie

- *Apprendre à faire seul.
- *Associer les enfants à des projets.
- *Permettre à l'enfant de s'impliquer dans les idées de projets.
- *Mise en place de rituels comme des comptines, jeux etc.

La responsabilisation

- *Impliquer les enfants.
- *Donner des responsabilités.
- *Organiser les espaces afin que les enfants évoluent en sécurité et en confiance.
- *Associer les enfants à la construction des règles de vie commune.

L'épanouissement

- *Permettre aux enfants de grandir.
- *Laisser la possibilité de s'affirmer.
- *Valoriser les enfants.
- *Faire en sorte qu'ils soient heureux de venir.
- *Aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe.

L'imaginaire

- *Laisser les enfants partir dans un monde irréel.
- *Les sortir du quotidien en encourageant la créativité et la fantaisie.
- *Éveiller la curiosité à travers différents supports pédagogiques ou culturels.

La vie en collectivité

- *Respecter des règles de vie pour le bien-être de tous.
- *Prendre en compte l'autre et ses différences.
- *Favoriser la coopération, la communication, les débats.
- *Sensibiliser les enfants à la frustration pour une meilleure sociabilisation.

L'éducation à l'environnement

- *Découvrir et prendre soin du milieu qui nous entoure.
- *Sensibiliser les enfants à la nature (faune et flore).
- *Découvrir des activités autour de l'environnement.
- *Sensibiliser les enfants à une alimentation saine en favorisant la consommation de fruits au goûter ou en proposant des jus fait maison aux enfants dès leur arrivée (Mise en place d'un extracteur de fruit)

Projets d'animation :

Le projet associatif de la MJC, par le biais du document « démarche d'élaboration de projets » permet de définir les grands enjeux pour la MJC en matière d'enfance, de jeunesse, de culture, de citoyenneté, d'ouverture au monde, de laïcité et de vivre ensemble.

Les réunions pédagogiques préparatoires et/ou de suivis mettent systématiquement à l'honneur l'équilibre et le respect des enfants avec des règles et des projets éducatifs pédagogiques de fonctionnement cohérents, dans lesquels l'adulte est un exemple pour le public qu'il encadre.

La culture sous toutes ses formes est dans l'ADN des projets d'animations, réfléchis, travaillés en équipe et dans la mesure du possible avec la contribution des enfants et/ou des partenaires.

Le rôle de l'animateur est essentiel dans la dynamique et dans l'encadrement des projets d'animations. Au sein des 2 groupes (maternelle et primaire), il y a une grande différence d'âge entre les enfants, c'est pour cela que nous nous adaptons au mieux, dans la mesure du possible, des sous-groupes en fonction des animations proposées dans le respect du rythme et des possibilités des enfants.



Quelques idées de projets :

LES MERCREDIS

- Jeux de connaissances, décoration du centre, règles de vie, outils de repérage pour les enfants...
- **Carnaval** : projet en partenariat avec la ville de Chamonix qui ait l'objet chaque année selon la thématique de temps d'animations au préalable afin de sensibiliser les enfants et les impliquer au mieux le jour J.
- **Temps citoyens** : Les programmes d'animations prendront en compte les engagements de la MJC en matière de sensibilisation et de luttes contre les discriminations selon l'actualité de la MJC.
- La fête de quartier, fête aux Pèlerins
- ...

PETITES VACANCES

- **Spectacles vivants** : Participation à différents spectacles au sein de la MJC, où lors de manifestations comme le « Festival des Petits Asticots », festival jeunes publics porté par la ville.
- **La féerie de Noël** : Repas à thème et déguisement de l'équipe en père Noël, mère Noël et petits lutins.
- Parcours de sensibilisation, de coopération...
- Spectacle des animateurs.
- Olympiades.
- Imaginaire et créativité.
- Gastronomies

Modalités d'inscription :

Les inscriptions aux accueils de loisirs se font systématiquement auprès du secrétariat de la MJC de Chamonix. La MJC s'est engagée avec de nombreux partenaires à faciliter l'accès à ses activités (bons vacances CAF, chèques vacances, comités d'entreprise, aide sociale, etc..).

En cas de situation exceptionnelle et dans le but d'accueillir un maximum d'enfants, le conseil d'administration de la MJC se réserve le droit d'étudier au cas par cas chaque situation pour privilégier l'accueil.